



BONS DE PLEIN AIR (C.C.A.S. du 05/05/2021)

Le C.C.A.S. apporte son concours financier au développement des activités de loisirs.

A ce titre, des bons de plein air valant réduction sur le tarif de base fixé par le Conseil Municipal seront attribués aux familles (**domiciliées sur la Commune**) qui en feront la demande et rempliront les conditions suivantes :

- **Critère de ressources** : avertissement d'impôt reçu en 2021 et relatif aux revenus de l'année 2020 **à joindre au dossier d'inscription**
- **Calcul du quotient familial** : revenu fiscal de référence
12 x nombre de parts

- **Tranches et Montant de l'aide au séjour**

	CAMP ENFANTS / ADOLESCENTS	
Trois tranches de quotient	CATEGORIES	Séjours HIVER 2022
0 à 1000 €	A	37 €/ enfant
1001 à 1250 €	B	29 € / enfant
1251 à 1600 €	C	22 € / enfant

- **Versement de l'aide au séjour**

Le règlement de cette aide se fera directement sur votre compte par virement bancaire.

Merci de joindre un R.I.B. à la demande

DEMANDE DE BONS DE PLEIN AIR CCAS DE LA FORET-FOUESNANT à joindre à l'inscription
Jeudi 20 janvier 2022 au plus tard.

Nom – Prénom et adresse du (des) parent (s), représentant(s) légal(aux) :

NOMS - PRENOMS : Mme/M. _____

Adresse : _____

Sollicit(e)ons l'aide au séjour Montagne Hiver du 4 février au 12 février 2022 pour notre enfant :

NOM-PRENOM : _____

DATE ET SIGNATURES